



Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
Lomé, Togo
Tel (+228) 22 212008/2022 | Fax : +228 22 211916

**Programme de gestion durable des ressources naturelles,
résilience aux changements climatiques et aux risques de
catastrophes**

.....O.....O.....O.....

**Projet de Renforcement de la résilience des communautés
vulnérables faces aux changements climatiques et aux
catastrophes dans les zones très exposées aux risques**

Rapport provisoire

Réalisé par



01 BP 4112 OUAGA 01
Email : institut_develop@yahoo.com
/ bfidelus@yahoo.fr
Site Web :
www.institut-develop.com
Téléphone : (00226) 70 27 61 79/
71 64 05 05 / 78 96 81 48

Juillet 2019

TABLE DES MATIERES PREMIERES

I. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET	3
II. Problématique de développement.....	6
III. Stratégie de mise en œuvre	8
III.1 Théorie du changement	8
III.2 Cohérence avec les instruments de planification de niveau supérieur	11
IV. Résultats et partenariats.....	12
IV.1 Objectif	12
IV.2 Résultats attendus	12
V. PRINCIPES DIRECTEURS.....	13
VI. COMPOSANTES DU PROJET	14
VI.1 Composante A : Information climatique.....	14
VI.2. Composante B : Renforcement des capacités de résilience face aux catastrophes notamment la prise en charge, la réhabilitation et le redressement.	15
VI.3. COMPOSANTE C : Vulgarisation des bonnes pratiques d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques et leurs prises en compte dans la planification du développement ...	16
IV.4. Partenariats	17
a. Les ministères clés	17
b. Les partenaires internationaux.....	17
IV.5. Risques et hypothèses.....	18
IV.6 Implication des parties prenantes.....	20
VI. Gestion du projet.....	21
VI.1 Coût efficacité et productivité	21
VI.2 Gestion du Projet	21
VI.3 Coûts du Projet	22
VII. Cadre de résultats	24
MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES Y RELATIFS	24
FINAL.....	24
VIII. Suivi et évaluation.....	29
IX. Plan de travail pluriannuel.....	32
X. Gestion des risques	39

I. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Intitulé du projet : Renforcement de la résilience des communautés vulnérables faces aux changements climatiques et aux catastrophes dans les zones très exposées aux risques

Numéro du projet :

Partenaire de réalisation¹:

Date de démarrage : 2019 **Date d'achèvement :** 2023 **Date de réunion du CAP :**

Description succincte

Au Togo, la situation des catastrophes se caractérise par les risques majeurs que sont les inondations, les feux de végétation, les vents violents, les orages, l'érosion côtière, les épidémies, les éboulements et glissements de terrain. Entre 2007 et 2011, des inondations répétitives à grande échelle, des feux de végétation et des vents violents ayant entraîné des dommages et des pertes ont été enregistrés. Les inondations des années 2007 à 2013 ont été particulièrement lourdes de conséquences sociales et économiques désastreuses pour le pays, dont les pertes en vies humaines, la destruction massive d'infrastructures routières, des maisons d'habitation et des champs de cultures (PANA, 2008).

Au niveau local, les données du PDNA, 2010 révèlent que les préfectures des Lacs, de Yoto et de Bas Mono et le grand Lomé ont été les plus affectées en termes de destructions d'habitations, d'infrastructures scolaires, routières et de santé. À titre d'exemples et par secteur, les inondations de 2010 ont entraîné: (i) des dommages et des pertes estimés à 5 562 078,96 de dollars des États-Unis dans le secteur du logement, (ii) des dégâts de 177 778 de dollars des États-Unis et des pertes de 1 650 785 de dollars des États-Unis dans le secteur de la santé, (iii) des dommages de 1 614 247,48 de dollars des États-Unis en ce qui concerne le secteur agricole, (iv) des dommages de 234 715,24 de dollars des États-Unis et des pertes s'élevant à 753 033,63 de dollars des États-Unis dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement, (v) des dommages de 15 420 000,00 de dollars des États-Unis dans le secteur du transport. Globalement, les pertes et dommages ont été estimés à 43 934 165 de dollars des États-Unis.

Au plan environnemental, des centaines d'hectares de forêts, notamment des forêts galerie et de savanes et des milliers d'animaux sauvages ont été victimes de ces catastrophes. Ces inondations ont perturbé les habitats des animaux et le cycle de reproduction de certains reptiles.

Presque chaque année, les feux de végétation ont des répercussions sur les ressources naturelles, les aires protégées, les plantations, les cultures, les récoltes et habitations voire les vies humaines. En termes de superficie, 9 131 km², 9 914 km² et 4 802,09 km² respectivement en 2010, 2011 et 2012 ont été brûlées. En ce qui concerne les biens et personnes, 24 et 84 habitations/maisons respectivement en 2011 et 2012 puis 143 et 524 habitations/maisons respectivement en 2011 et 2012 ont été affectés (Direction de la gestion des catastrophes/MASSN).

Les trois grandes sécheresses qu'a connues le Togo ont entraîné des baisses de la production agricole et des famines entre 1942 – 1943, 1976 -1977, et 1982-1983. Le

phénomène des vents violents génère souvent des perturbations de la vie des populations, la destruction de certaines cultures, le blocage de voies d'accès suite à la chute d'arbres, la destruction des toits des habitations et des infrastructures scolaires. Les impacts environnementaux sont surtout liés à la destruction des plantations et des habitats des animaux sauvages notamment des oiseaux. L'érosion côtière a contribué au recul du trait de côte de près de 250m dans la zone immédiate à l'Est du port depuis 1967 emportant deux fois de suite la route nationale N°2 et entraînant des pertes en biens et équipements.

Étant donné que les projections révèlent des répercussions disproportionnées des changements climatiques dans le pays, l'adaptation aux changements climatiques devrait être intégrée aux mesures et interventions de réduction des risques.

Le présent projet vise à apporter sa contribution à l'atteinte des objectifs du pilier 3 du CPD « **Promouvoir la gestion durable des ressources naturelles et la résilience face aux changements climatiques et aux catastrophes** ».

Pour se faire il a pour objectif d'améliorer les capacités nationales et locales à la vulnérabilité aux changements climatiques ainsi qu'à la prévention et à la gestion des catastrophes.

Les principaux résultats attendus de la mise en œuvre du projet sont :

- L'information sur le climat est disponible à temps réel ;
- Le système d'alerte précoce est fonctionnel dans les zones exposées aux risques de catastrophe ;
- Les capacités de résilience face aux catastrophes notamment la prise en charge, la réhabilitation et le redressement sont renforcées ;
- Les facteurs de risque sous-jacents sont réduits ;
- Les structures locales et communautaires de prévention et de gestion des catastrophes dans les régions maritimes de la Kara et des plateaux sont opérationnelles ;
- Les politiques, stratégies, programmes, projets de développement intègrent les CC ;
- Les accords sur le climat sont mis en œuvre.

Effet contribuant (PNUAD/DPP, DPR ou DPM) : Produit(s) indicatif(s) avec marqueur genre :	Total des ressources nécessaires :			
	Total des ressources allouées :	TRAC du PNUD :		
		Donateur :		
		Gouvernement :		
		Apports en nature :		
À financer :				

Approuvé par (signatures) :

Gouvernement	PNUD	Partenaire de réalisation
Nom en capitales :	Nom en capitales :	Nom en capitales :
Date :	Date :	Date :

II. PROBLÉMATIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Les changements climatiques constituent de nos jours l'un des défis majeurs qui se posent à la planète tout entière. On note au niveau mondial de plus en plus de pays victimes de catastrophes climatiques dont la progression alarmante frappe davantage les pays en développement et les Pays les Moins Avancés (PMA) en particulier, avec des conséquences sur les établissements humains, la sécurité alimentaire, la pauvreté et sur la gestion des terres.

Au Togo, le phénomène de réchauffement climatique s'accompagne d'une tendance à l'assèchement du climat qui affecte sérieusement les différents secteurs d'activité et la santé humaine.

Les irrégularités saisonnières et interannuelles très sensibles sont dominées par l'augmentation de la température, la diminution ou l'augmentation des précipitations qui surviennent quelquefois de façon spectaculaire et agressive et provoquent des inondations aux dégâts multiples.

Conscient de ces enjeux, le Togo a ratifié la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et s'est engagé aux côtés de la communauté internationale à contribuer en tant que Partie à l'atteinte de l'objectif ultime de la convention.

Malgré les efforts de la communauté internationale à stabiliser la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère, le phénomène des changements climatiques continue de s'amplifier de façon drastique de jour en jour. Ce qui nécessite des efforts d'adaptation plus accrus des pays en développement qui sont les plus vulnérables.

En effet, chaque année, plus de 300 millions de personnes dans le monde sont affectées par des catastrophes. Au cours des 10 années, des catastrophes ont cependant continué de faire de nombreuses victimes, compromettant le bien-être et la sécurité des personnes, des collectivités et des pays entiers. Plus de 700 000 personnes ont péri, plus de 1,4 million ont été blessées et environ 23 millions sont devenues sans-abri. Au total, plus de 1,5 milliard d'êtres humains ont été victimes de catastrophes d'une manière ou d'une autre, les femmes, les enfants et les personnes en situation de vulnérabilité ayant été les plus touchés. Les pertes économiques totales se sont chiffrées à plus de 1 300 milliards de dollars.

En outre, entre 2008 et 2012, 144 millions de personnes ont été déplacées du fait de catastrophes. Ces catastrophes souvent exacerbées par les changements climatiques, ne cessent de croître en fréquence et en intensité et entravent les progrès réalisés sur le plan du développement durable. Certains faits indiquent que dans tous les pays, le degré d'exposition des personnes et des biens augmente plus vite que le rythme auquel il est possible de réduire leur vulnérabilité. Ce qui entraîne de nouveaux risques, une augmentation constante des pertes et à d'importantes répercussions dans les domaines économique, social, culturel et environnemental. Aussi, des risques sont constatés sur le plan de la santé à court, moyen et long terme, en particulier sur la population locale. Les catastrophes récurrentes à petite échelle et celles dont l'évolution est lente touchent surtout les collectivités, les ménages et les petites et moyennes entreprises, représentant une part importante de toutes les pertes causées. Tous les pays, en particulier les pays en développement, où les pertes économiques et humaines causées par les catastrophes sont extrêmement élevées, se heurtent à la possibilité que les coûts cachés soient de plus en plus élevés, etc. (UNISDR, 2015, Cadre d'action de Sendai, 2015-2030).

Le Togo, à l'instar des autres pays du monde, n'est pas à l'abri des catastrophes en lien avec les aléas naturels de tout genre.

Selon le PNAACC, les facteurs rendant le Togo vulnérable aux catastrophes naturelles et à leurs risques associés sont entre autres la croissance démographique, l'urbanisation rapide et désordonnée, la détérioration de l'environnement, la gestion médiocre des ressources et le changement climatique.

Sur le plan historique, différents événements montrent que le Togo n'est pas à l'abri des risques et de catastrophe. Selon le bilan établi par les experts de la Banque Mondiale et du PNUD dans le cadre de l'évaluation de l'impact des catastrophes en 2015, le Togo a connu de 1860 à 1940 quatre tremblements de terre, de 1940 à 1985 trois importantes sécheresses, de 1925 à 2015 plus de 60 inondations urbaines et rurales, des feux de végétation et des vents violents tous les ans. Aussi plus récemment le Togo a connu des inondations en 2007, 2008, 2009, 2010, 2011 et 2013.

Les dommages résultant des principales catastrophes survenues au Togo occasionnent de pertes en vies humaines, de traumatismes sur les êtres humains et les communautés surtout vulnérables, de dégâts économiques qui ont un impact extrêmement négatif affectant négativement le bien-être des populations, la croissance économique et le développement du pays. Ces dégâts sont évalués à plusieurs milliards de FCFA². Bien qu'au Togo six (06) aléas soient considérés comme majeurs de fait de leur fréquence (inondations, l'érosion côtière, glissements de terrain, feux de végétation et vents violents, ainsi que la sécheresse), de nombreuses autres formes d'aléas sont à prendre en compte. Il s'agit de risques d'épidémie, les conflits sociaux, les incendies en milieu urbain, le terrorisme et la piraterie (essentiellement maritime), les accidents technologiques ou radioactifs, le risque de salinisation des eaux douces sur la côte, les risques d'envasement généralisé des cours d'eau et bas-fonds, le risque de pollution sur l'ensemble du territoire.

Dans le cadre de la prévention et de la gestion des risques de catastrophes, le gouvernement a développé des actions de renforcement des capacités organisationnelles, techniques et matérielles des institutions intervenant dans la gestion des risques de catastrophes. C'est ainsi qu'il a été mis en place en Janvier 2017, l'Agence Nationale de la Protection Civile et adopté la politique nationale de la protection civile en février 2017. Par ailleurs, des agents de collecte de données, de superviseurs et d'animateurs du Système d'Alerte Précoce (SAP) au niveau communautaire ont été formés, dix-neuf (19) plateformes locales de gestion des catastrophes ont été installées dans les préfectures les plus exposées aux aléas climatiques. C'est dans ce cadre que le plateau technique du corps des sapeurs-pompiers a été renforcé en outils de communication dont 44 radios, 02 antennes relais et 10 accumulateurs post portatif pour faciliter les interventions rapides en cas d'urgence.

De même, pour augmenter la rapidité d'intervention du corps des sapeurs, 4 unités de secours d'urgence ont été construites à Dapaong, Sokodé, Atakpamé et Lomé Nord-GTA, 05 ambulances et 04 motopompes et accessoires ont été acquises et mises à la disposition des unités régionales de secours ; ce qui a permis d'augmenter la résilience des populations de l'intérieur du pays face aux catastrophes. Ces actions ont également permis d'accroître la couverture du territoire par un système d'alerte précoce qui est passé d'un taux de 2% en 2013 à 10% 2015, puis à près de 14% en 2016.

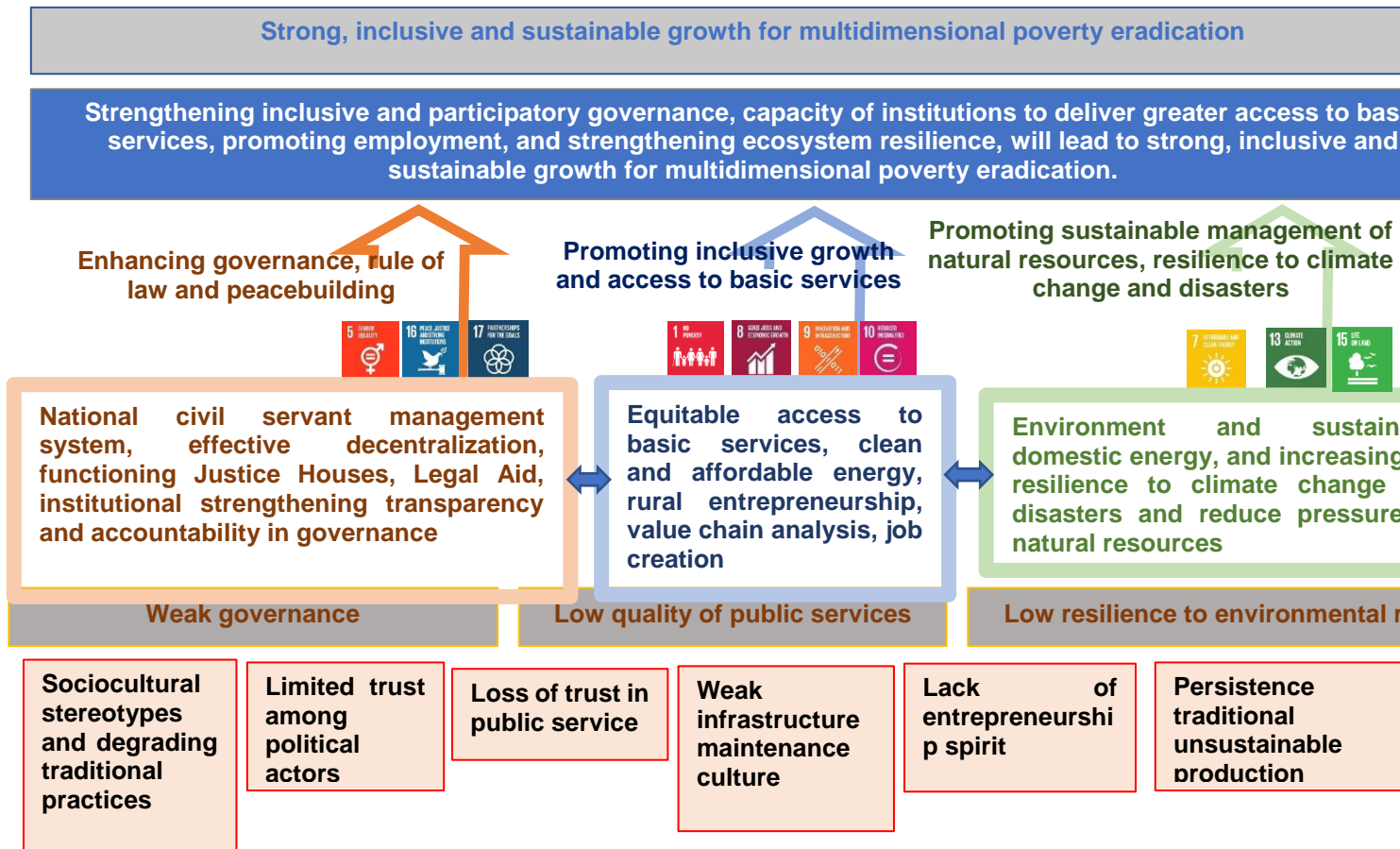
Malgré ces efforts consentis par le Gouvernement, le principal défi pour les années à venir est d'améliorer ses capacités d'adaptation, de réduire sa vulnérabilité et de renforcer la résilience de son économie et de sa population aux risques climatiques et aux catastrophes naturelles.

² politique nationale de protection sociale horizon 2030

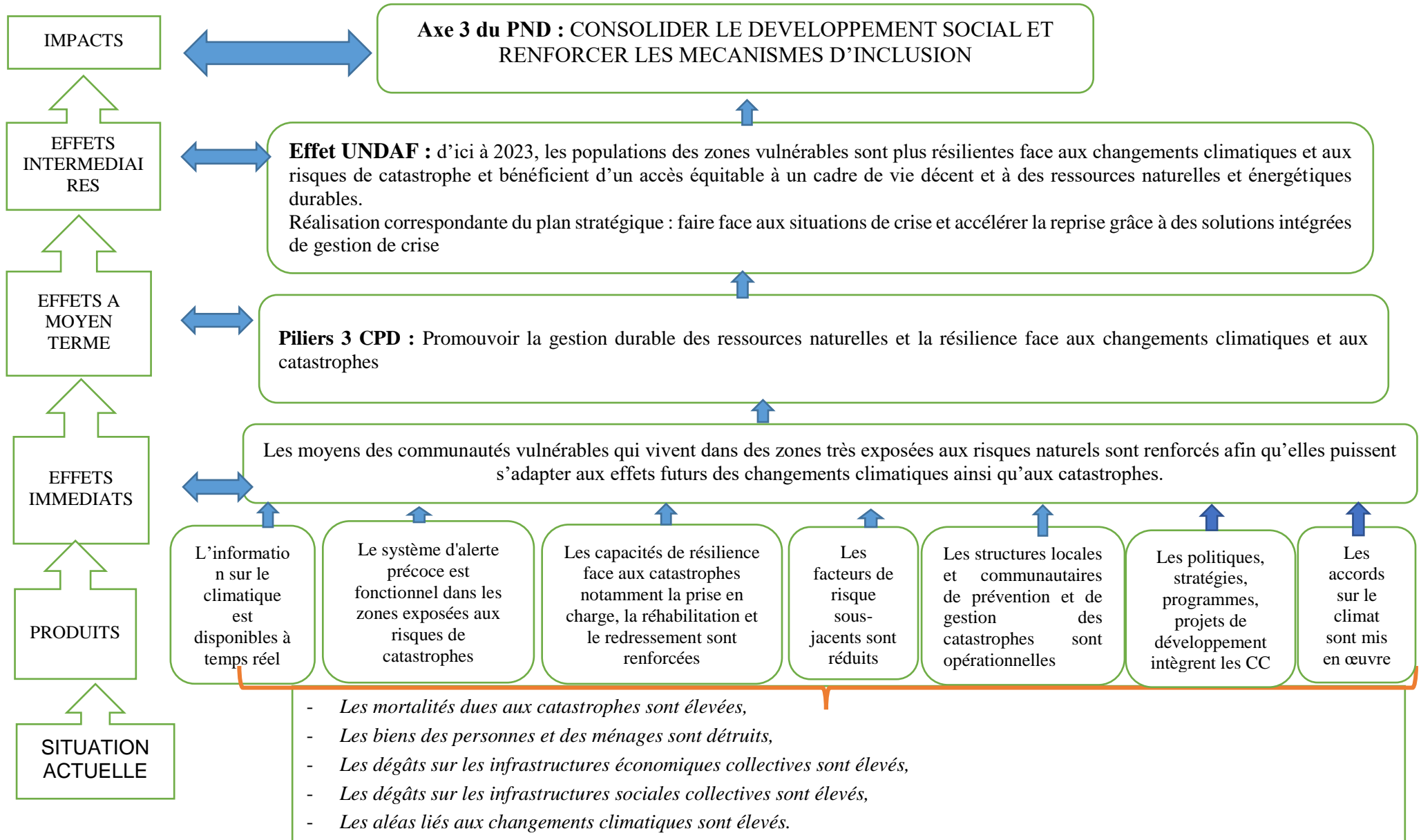
III. STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE

III.1 Théorie du changement

La théorie du changement est illustrée dans la figure 1 ci-dessous par l'enchaînement des résultats liés les uns aux autres par des liens de causalité :



SCHEMA 1 : LA THEORIE DU CHANGEMENT



La théorie du changement du projet telle qu'illustrée dans la figure ci-dessus résulte de l'enchaînement des résultats liés les uns aux autres par des liens de causalité.

Le Togo n'est pas à l'abri des risques et de catastrophes. Selon le bilan établi par les experts de la Banque Mondiale et du PNUD dans le cadre de l'évaluation de l'impact des catastrophes en 2015, le Togo a connu de 1860 à 1940 quatre tremblements de terre, de 1940 à 1985 trois importantes sécheresses, de 1925 à 2015 plus de 60 inondations urbaines et rurales, des feux de végétation et des vents violents tous les ans. Les dommages résultant des principales catastrophes survenues au Togo occasionnent de pertes en vies humaines, de traumatismes sur les êtres humains et les communautés surtout vulnérables, de dégâts économiques qui ont un impact extrêmement négatif et qui affectant négativement le bien-être des populations, la croissance économique et le développement du pays.

Par ailleurs, il ressort de l'analyse diagnostique de la politique nationale de protection sociale que les mortalités dues aux catastrophes vont de plus en plus croissant ces dernières années dans certaines zones au Togo. Cette hausse de la mortalité est essentiellement due à la faible capacité d'adaptations des populations face aux effets des changements climatiques, l'absence d'un système d'alerte précoce permettant aux communautés d'anticiper sur les inondations, les sécheresses et autres aléas climatiques.

La forte concentration humaine (environ 350 hab/km²) qui caractérise la zone, particulièrement la ville de Lomé, capitale du Togo, dont la population représente plus du quart (29,9%) de la population totale nationale (4^{ème} RGPH, 2010).

La perte des biens des ménages due aux catastrophes contribue à la destruction des moyens d'existence des communautés et les entraînent dans un cycle de pauvreté endémique. En effet, plus de 500 000³ individus vivent dans des habitations précaires dans la région côtière où sont concentrées plus de 70% des activités économiques du pays ce qui constitue un risque énorme en cas d'inondation.

Le fléau n'épargne pas aussi les infrastructures économiques et sociales telles que les centres de santé, les écoles, les routes etc. L'impact des catastrophes sur ces infrastructures rend difficile les conditions de vie des populations tant en milieu urbain que rural.

La fréquence avec laquelle apparaissent les aléas liés aux changements climatiques est de plus en plus élevée. A titre d'exemple, le Togo ces cinq dernières années enregistre régulièrement des cas d'inondation, de glissement de sol avec des dégâts énormes sur l'homme et la nature.

Ces dégradations sont consécutives à des mauvaises pratiques telles que l'agriculture extensive sur brûlis. Cette extension du front agricole se fait aussi au détriment des espaces et parcours pastoraux qui s'amenuisent. En effet, l'élevage pratiqué est également à dominance extensive et transhumante avec une surcharge pastorale prépondérante.

L'étirement du Togo en longitude et la diversité des éléments géo-climatiques montrent à quel point les interactions avec les changements climatiques sont multiples et variées. Ainsi, certains secteurs d'activités se comportent comme des puits de GES, d'autres comme des opportunités, des sources, et d'autres encore comme des secteurs tout simplement vulnérables aux changements climatiques. L'intégration des risques et opportunités liés aux

³ TCNCC, 2015

changements climatiques dans les activités et politiques de développement est une manière de s'engager directement à l'égard de cette problématique.

Pour la zone côtière du Togo, les projections prédisent des hausses importantes de la mer dans les prochaines décennies. L'élévation du niveau de la mer par rapport à 1986-2005 sera probablement comprise entre 0,10 et 0,17 m à l'horizon 2025, entre 0,19 et 0,34 m à l'horizon 2050, entre 0,29 et 0,55 m à l'horizon 2075 et entre 0,33 et 0,75 m à l'horizon 2100, pour le RCP2.6.

Les situations environnementales progressent par extension spatiale et par dégradation avancée, du fait d'importantes activités humaines et économiques, marquant les dysfonctionnements biophysiques des écosystèmes.

L'érosion côtière résultant de la modification des rythmes d'animation hydrodynamiques et de transit sédimentaire se trouve exacerbé par l'élévation du niveau marin consécutif au phénomène du réchauffement de la planète. Cette érosion provoque un recul moyen de la côte de l'ordre de 3 à 5 m/an avec toutefois des vitesses extrêmes de 10 à 12 m/an dans certains segments de côte, engloutissant des centaines d'hectares de terre avec les infrastructures qu'ils portent, créant un paysage de désolation (photos 1.2 & 1.3). Les déplacements de populations qui en résultent engendrent des problèmes d'occupation de l'espace, la prolifération des habitations précaires en zones non constructibles (zones inondables), des occupations provisoires de terrains appartenant à d'autres collectivités, générant des conflits fonciers.

Entre autres défis environnementaux de la zone côtière, la pollution sédimentaire envase les systèmes marins et côtiers et réduit les possibilités de productivité de certaines espèces ; l'inondation s'installe à chaque saison des pluies, ennoyant les usagers sur les terres de bas niveau topographique autour des drainages. L'urbanisation rapide autour des vieux noyaux urbains stationnaires soulève les problèmes d'approvisionnement en énergie et en eau potable, d'assainissement, fonciers et d'aménagement de l'espace.

L'augmentation simultanée de la température et de la hauteur de pluie, à tous les horizons et pour les hypothèses pessimistes et optimistes, entraîneront la prolifération de micro-organismes parasites des plantes et d'insectes ravageurs dans les zones inondées et le développement d'adventices de cultures, le pourrissement des tubercules et racines. Aussi, les cultures de rentes, l'élevage, la pêche et l'aquaculture seront-ils affectés.

L'augmentation des températures et des précipitations pourrait engendrer des inondations, la sécheresse, l'élévation du niveau de la mer et les vents violents. Les fortes chaleurs et l'augmentation des précipitations entraîneraient la prolifération des maladies vectorielles et infectieuses avec des pertes économiques et en vie humaines. Le Togo dispose d'une côte sableuse d'environ 50 km victime d'une forte érosion marine. L'élévation du niveau de la mer, quel que soit la hauteur, entraînera l'érosion côtière et l'avancée de la mer sur le territoire, ce qui va affecter les infrastructures et les ressources physiques.

III.2 Cohérence avec les instruments de planification de niveau supérieur

Le programme gestion durable des ressources naturelles, résilience aux changements climatiques et aux risques de catastrophes, a pour ambition d'être un outil d'opérationnalisation du Plan national de développement (PND 2018-2022), des Objectifs de développement durable (ODD) et de la Contribution prévue déterminer (CPD).

- **De la cohérence avec le PND 2018-2020**

L'axe 3 du PND vise à consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion. La réalisation des objectifs de cet axe doit permettre d'atteindre les effets suivant : (i) la population bénéficie d'un système de protection sociale et civile, (ii) l'équité et l'égalité de genre sont renforcées et (iii) la gestion durable des ressources naturelles et la résilience au changement climatique et aux risques de catastrophes sont assurées.

- **Des Objectifs de développement durable 2030**

Les objectifs du projet s'inscrivent en droite ligne dans la réalisation de l'ODD 13, à prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

- **Des effets de l'UNDAF**

Le projet de renforcement de la résilience des communautés vulnérables faces aux changements climatiques et aux catastrophes dans les zones très exposées aux risques, s'arrime à l'**Effet 2 de l'UNDAF** : « *d'ici à 2023 les populations des zones vulnérables ont une résilience accrue aux changements climatiques et aux risques de catastrophe et ont un accès équitable à un cadre de vie décent et à des ressources naturelles et énergétiques durables* » **du domaine prioritaire 2** : « *Appui à la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles dans les zones cibles* ». Plus particulièrement le projet contribuera à la réalisation du produit 2.1 de l'UNDAF : « Les collectivités territoriales et les communautés disposent de capacités techniques accrues pour gérer les déchets ménagers et faire face aux effets des changements climatiques et des risques de catastrophe ».

- **De la Contribution prévue déterminée (CPD)**

Le pilier 3 de la Contribution ~~prévue~~ déterminée du Togo vise à promouvoir la gestion durable des ressources naturelles et la résilience face aux changements climatiques et aux catastrophes. A travers cette promotion il s'agit d'améliorer l'accès à des sources d'énergie domestique viables et à des conditions de vie décentes, en particulier dans les zones rurales les plus pauvres ; d'accroître la résilience des populations face aux changements climatiques et aux catastrophes ; de soutenir les initiatives de réduction des émissions de carbone dans les villages, en transposant à une plus grande échelle l'initiative écovillages et en favorisant la gestion durable des biens et des services écosystémiques. Le présent programme pays du PNUD, vise à opérationnaliser ces objectifs qui sont en cohérence avec le PND et les ODD.

IV. RÉSULTATS ET PARTENARIATS

IV.1 Objectif

Le projet a pour objectif global d'améliorer les capacités nationales et locales à la vulnérabilité aux changements climatiques ainsi qu'à la prévention et à la gestion des catastrophes

IV.2 Résultats attendus

Les résultats attendus se présentent comme suit.

- L'information sur le climat est disponibles à temps réel ;
- Le système d'alerte précoce est fonctionnel dans les zones exposées aux risques de catastrophes ;

- Les capacités de résilience face aux catastrophes notamment la prise en charge, la réhabilitation et le redressement sont renforcées ;
- Les facteurs de risque sous-jacents sont réduits ;
- Les structures locales et communautaires de prévention et de gestion des catastrophes dans les régions maritimes, de la Kara et des plateaux sont opérationnelles ;
- Les politiques, stratégies, programmes, projets de développement intègrent les CC ;
- Les accords sur le climat sont mis en œuvre.

Le présent projet est conçu pour apporter une réponse adaptée aux besoins des communautés face aux changements climatiques.

IV.3 Cibles, zone de couverture et durée

On distingue

- **Cibles directes** : plus de 30 000 bénéficiaires, des zones côtières et des régions fortement exposées aux risques de catastrophe plus particulièrement en milieu rural et semi-rural. Les interventions seront plus ciblées à l'endroit des femmes chefs de ménage dont au moins 60% des bénéficiaires, des jeunes et des personnes vulnérables ;
- **Cibles indirectes** : les populations des zones faiblement exposées aux risques de catastrophes mais qui subissent de manière indirecte les effets des changements climatiques;
- Couverture : la région maritime, la région des plateaux et de la Kara
- Durée : 05 ans

V. PRINCIPES DIRECTEURS

Les valeurs morales et d'éthiques qui guideront la mise en œuvre et le suivi-évaluation du présent projet sont bâties autour des principes suivants :

La volonté politique : il est important qu'elle soit affichée et exprimée à travers des actes concrets qui traduisent véritablement cette volonté affichée dans le PND. Cette volonté politique impulsera la synergie d'action entre l'Etat et le PNUD d'une part et entre le PNUD en tant que maître d'œuvre et les populations bénéficiaires.

La Transparence : La participation des groupes cibles et des communautés au processus de mise en œuvre du suivi et de l'évaluation assure la transparence et accroît la confiance. Il faut établir clairement et dès le départ les tâches et les responsabilités de chacun, notamment, qui sera responsable de la planification, du financement, de la mise en œuvre, de la surveillance et de l'évaluation.

La Légitimité : Un projet non mandaté a peu de chance de réussir, car il ne pourra attirer les ressources nécessaires de la communauté des donateurs, ni le soutien de la communauté qu'il vise à soutenir. Le document de projet doit recueillir un mandant national de la part des autorités togolaises.

La prise en compte de la dimension genre : le PNUD et le Gouvernement Togolais sont convaincus que les femmes tout comme les hommes constituent un vecteur de diffusion du bien-être économique et social au sein de la société. Il est donc impérieux que le présent projet intègre le genre afin de garantir la participation des hommes et des femmes aux fins

des résultats équitables pour chacun des deux sexes. La prise en compte du genre dans la mise en œuvre du projet se justifie davantage par le fait que les femmes sont plus exposées aux effets néfastes des changements climatiques et aux risques de catastrophes et jouissent d'un accès limité aux ressources naturelles, la terre en particulier. Aussi, la prise en compte systématique du genre est-elle fortement recommandée pour plus d'impacts significatifs de la mise en œuvre des options/mesures du projet en matière de réduction des vulnérabilités et des inégalités sociales et d'accroissement de la résilience.

L'équité : la réduction de la vulnérabilité ne saurait être pleinement atteinte et la durabilité des interventions assurée que si la mise en œuvre du projet est sous-tendue par la recherche de l'équité sociale et territoriale. Ce principe garantit la prise en compte des sensibilités régionales et limite les disparités et la concentration des interventions eu égard au fait que les changements climatiques transcendent les espaces territoriaux et limites agro-climatiques, administratives, etc. A cet effet, les actions du projet seront menées selon une approche holistique basée sur la gestion intégrée des terroirs, la prise en compte des écosystèmes fragiles et des groupes cibles vulnérables dont les jeunes, les femmes, les personnes âgées, les enfants, les handicapés etc.

La durabilité des interventions : la mise en œuvre du projet doit rechercher à tout prix à concilier particulièrement la résilience des populations face aux changements climatiques et aux risques de catastrophes. La durabilité des interventions dépendra de l'amélioration des connaissances sur les changements climatiques, la capitalisation des bonnes pratiques et de la pleine implication et responsabilisation des acteurs à la base.

Le partenariat : l'institution d'un dialogue permanent entre le PNUD, les acteurs du public, du privé, de la société civile, les bénéficiaires et d'autres partenaires techniques et financiers permettra la mise en synergie et le cofinancement des actions. A cet effet, le PNUD devra faciliter la concertation pour la promotion d'un dialogue permanent entre les acteurs et faire le plaidoyer pour la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du projet.

La gestion axée sur les résultats : la gestion axée sur les résultats implique une efficacité et une efficience dans la réalisation des objectifs assignés au projet, une définition claire des rôles et responsabilités des acteurs dans la mise en œuvre des activités ou des processus et l'obligation de rendre compte. A cet effet, la formulation et la mise en œuvre du projet reposent sur la priorisation des activités à conduire, afin de concentrer les efforts financiers sur les domaines précis et options prioritaires définis dans le CPD pour atteindre des résultats en termes de produits, d'effets et d'impacts. Ce qui suppose une diffusion et une communication appropriées.

VI. COMPOSANTES DU PROJET

Le projet de renforcement de la résilience des communautés vulnérables faces aux changements climatiques et risques de catastrophes dans les zones très exposées aux risques est décliné en trois principales composantes :

VI.1 Composante A : Information climatique

La planification de la prévention contre les risques de catastrophes dus aux phénomènes des changements climatiques nécessite la disponibilité d'une information climatique fiable et accessible à l'ensemble des populations.

La présente composante se donne pour objectif de rendre cette information climatique disponible, fiable et en temps voulu et de mettre en place un mécanisme permettant de prévenir la survenue éventuelle d'un risque de catastrophe dans les régions à haut risque

telle que les régions maritimes, de la Kara et des plateaux. Les produits attendus et les activités associées sont :

Produit A.1 : L'information sur le climatique est disponible à temps réel

- *Activité A.1.1* : renforcer et étendre les stations climatiques et pluviométriques dans les zones exposées aux risques de catastrophes ;
- *Activité A.1.2* : renforcer des capacités des services hydrométéorologiques et d'alerte (Hydromet) ;
- *Activité A.1.3* : rendre l'information météorologique accessible en temps réel aux communautés en milieu urbain et rural ;
- *Activité A.1.4* : Accompagner la réalisation de prévisions climatiques sur la base des images satellitaires ;
- *Activité A.1.5* : renforcer les capacités de prévision et de modélisation climatique.

Produit A.2 : le système d'alerte précoce est fonctionnel dans les zones exposées aux risques de catastrophes

- *Activité A.2.1* : mettre en place des systèmes d'alerte précoce dans les régions à risques élevés de catastrophe (région maritime, de la Kara et des plateaux)
- *Activité A.2.2* : renforcer les capacités des collectivités en charge de la gestion du système d'alerte précoce;
- *Activité A.1.5* : Faire l'inventaire des risques, la cartographie des zones à risques
- *Activité A.1.4* : Mettre en place une banque de données de sinistres et de catastrophes, qui vise à connaître le type de sinistre leur fréquence et les localités récurrentes.

VI.2. Composante B : Renforcement des capacités de résilience face aux catastrophes notamment la prise en charge, la réhabilitation et le redressement.

La proactivité est une posture à adopter dans le cadre du renforcement de la résilience des communautés et des infrastructures socio-économiques. Ainsi, cette composante se donnera les moyens de renforcer les capacités techniques et opérationnelles des structures en charge de la prévention, de la réhabilitation et du redressement des populations victimes de catastrophes.

Ces actions cibleront en premier ressort les femmes chefs de ménage, les populations vulnérables et les jeunes.

Les produits attendus de la mise en œuvre de cette composante ainsi que les activités à réaliser sont :

Produit B.1 : les capacités de résilience face aux catastrophes notamment la prise en charge, la réhabilitation et le redressement sont renforcées

- *Activité B.1.1* : accompagner la prise en charge des victimes de catastrophe,
- *Activité B.1.2* : appuyer la réhabilitation des infrastructures socio-économiques surtout en faveur des femmes chefs de ménage et des personnes vulnérables;

- *Activité B.1.3:* accompagner les personnes affectées plus particulièrement les femmes et les jeunes à la création d'AGR.

Produit B.2 : Les facteurs de risque sous-jacents sont réduits.

- *Activité B.2.1:* Mettre en isolement les zones à risques et le déguerpissement des populations habitant sous les collines et aux abords des cours d'eaux.
- *Activité B.2.2:* Analyser et évaluer les risques en vue d'en déterminer les probabilités et d'en estimer la vulnérabilité des populations et/ou de l'environnement face aux aléas
- *Activité B.2.3 :* Mettre en place une banque de données de sinistres et de catastrophes, qui vise à connaître le type de sinistre leur fréquence et les localités récurrentes
- *Activité B.2.4:* Faire l'inventaire des risques, la cartographie des zones à risques et les schémas directeurs d'aménagement tels que ceux portant sur les prévisions des crues et des inondations ou procéder à leur réactualisation et leur mise à disposition du public

Produit B. 3 : Les structures locales et communautaires de prévention et de gestion des catastrophes dans les régions maritimes, de la Kara et des plateaux sont opérationnelles

- *Activité B.3.1:* Mettre dans chaque collectivité territoriale des régions à fort risques des structures de prévention et de gestion des catastrophes
- *Activité B.3.2:* Équiper les structures mises en place en moyens de prévention et de gestion des catastrophes;
- *Activité B.3.3 :* Organiser des campagnes d'éducation et de sensibilisation des populations sur les gestes de premiers secours en cas de sinistre ou de catastrophe
- *Activité B.3.4 :* Améliorer la gestion des connaissances et pratiques relatives à la réduction des risques de catastrophes.

VI.3. COMPOSANTE C : Vulgarisation des bonnes pratiques d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques et leurs prises en compte dans la planification du développement

La pérennisation des acquis passe par une capitalisation et diffusion des bonnes pratiques et leur prise en compte dans le processus de planification du développement.

Cette composante se donne pour ambition de s'assurer de la vulgarisation auprès des communautés et de leur prise en compte dans la formulation, la mise en œuvre et les suivi-évaluation des politiques de développement et dans les plans locaux de développement.

Les principaux produits attendus sont :

Produit C.1 : Les politiques, stratégies, programmes, projets de développement intègrent les CC

- *Activité C.1.1:* Appuyer l'administration publique dans l'élaboration et la diffusion de Guides de prise en compte des changements climatiques et des risques de catastrophe dans les politiques de développement et les plans locaux de développement
- *Activité C.1.1:* Elaborer et diffuser des guide d'évaluation des niveaux de prise en compte des RC et des CC dans les politiques/projets/plans locaux de développement

- *Activité C.1.2* : Assurer l'appropriation de ces guides par l'ensemble de la chaîne de planification du développement.

Produit C.2 : Les accords sur le climat sont mis en œuvre

- *Activité C.2.1* : Accompagner le Gouvernement pour l'internalisation des accords et conventions dans le dispositif juridique national ;
- *Activité C.2.2* : Mener le plaidoyer pour la vulgarisation et l'appropriation de ces textes par l'ensemble des acteurs.

IV.4. Partenariats

Les principaux partenariats seront étoffés et des fonds publics continueront d'être mobilisés pour accélérer la réalisation des objectifs du projet. Jouant son rôle fédérateur, le PNUD resserrera les partenariats avec les organismes des Nations Unies, les institutions financières mondiales, le secteur privé et d'autres partenaires clés pour les questions d'ordre technique. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire seront encouragées dans les domaines de la décentralisation, de la consolidation de la paix et de l'égalité des genres. Le PNUD étudiera des solutions innovantes et mettra en place des dispositifs d'appui aux pays en faveur de l'égalité des genres et de la jeunesse en exploitant les nouvelles technologies et les réseaux sociaux.

Le PNUD tissera des partenariats avec le Gouvernement togolais, les partenaires bilatéraux et multilatéraux, les ONG nationales et internationales.

a. Les ministères clés

Les structures publiques centrales impliquées dans la mise en œuvre du projet sont entre autres, le Ministère de l'Economie et des Finances ; le Ministère du développement à la base, de l'artisanat et de la jeunesse; le Ministère de la sécurité et de la protection civile ; le Ministère de l'administration du territoire, de la décentralisation et des collectivités locales ; le Ministère de la santé et de l'hygiène publique ; le Ministère de la planification du développement et de la coopération; le Ministères de l'action sociale, de la promotion de la femmes et de l'alphabétisation ; le Ministère de l'environnement, du développement durable et de la protection de la nature ; le Ministère de l'agriculture, de la production animale et halieutique et le ministère de la ville, de l'urbanisme, de l'habitat et de la salubrité publique.

b. Les partenaires internationaux

Ils jouent un rôle important dans la conception des stratégies de mobilisation des ressources pour les différentes interventions du DDR et de réhabilitation communautaire. Pour cela, le PNUD fera en sorte qu'un cadre de rencontre soit établi afin de rendre compte périodiquement sur l'état d'avancement des activités du projet, ainsi que sur les éventuelles orientations.

IV.5. Risques et hypothèses

Le tableau suivant présente les risques et les hypothèses de Risques du projet.

Tableau 1 : Risques et hypothèses

N°	Description	Principaux acteurs	Catégorie	Probabilité	Mesures de prévention du risque	Mesures de gestion du risque	Responsable	Identifié par
	Attentats terroristes	Terroristes	Sécuritaire	Les conflits et l'insécurité grandissante transfrontalière et de la bande sahélo-saharienne deviennent de plus en plus évidents	Améliorer la coopération transfrontalière et la collaboration des communautés locales pour la sécurisation des zones	Application de la politique sécuritaire du Gouvernement	Gouvernement	Collectivités territoriales et Autorités politico-administratives régionales
	Catastrophes naturelles : sécheresse, inondations, etc.	Phénomènes naturels	Environnemental	Des événements naturels extrêmes (inondation, sécheresse, vagues de chaleur, etc.) pourraient intervenir dans les zones de mise en œuvre des projets	Prévisions météo Information/sensibilisation/formation Utilisation de bonnes pratiques résilientes aux changements climatiques	La réalisation de ces événements est pour la plupart hors de contrôle. Toutefois le Projet intègre dans toutes les composantes de nombreuses activités d'adaptation, l'adoption d'une planification glissante permettrait de combler d'éventuels retards de mise en œuvre et de réallocation des ressources	Chargé de projet	Equipe de formulation du Projet
	Instabilité des structures de la décentralisation	Gouvernement	Sociopolitique	La fragilité de la démocratie et subséquemment, son ancrage dans le paysage politique national, régional et	Apaisement social Participation politique inclusive	Créer un espace de dialogue social et politique sincère pour l'apaisement des tensions socio-politiques	Gouvernement Formations politiques OSC	Equipe de formulation du Projet

N°	Description	Principaux acteurs	Catégorie	Probabilité	Mesures de prévention du risque	Mesures de gestion du risque	Responsable	Identifié par
				local est encore timide	Formation politique des élus et des populations			

IV.6 Implication des parties prenantes

Groupes cibles et bénéficiaires. Les bénéficiaires du Projet sont essentiellement les populations locales dans leur ensemble ainsi que les groupes socioprofessionnels féminins, sans oublier les groupes vulnérables constitués par les femmes, les jeunes filles, les personnes vivant avec un handicap et les personnes du troisième âge. Une analyse discriminatoire de ces groupes sera faite au cours des diagnostics participatifs en vue de mettre en exergue leurs besoins expressifs pour améliorer leurs conditions de vie, mais aussi contribuer à l'atteinte progressive de leurs intérêts stratégiques en s'appuyant sur la Politique Nationale Genre plus enclin à l'amélioration de la position sociale aussi bien des femmes que des hommes.

La population cumulée des régions et préfectures des zones à haut risques de catastrophes telles que les régions maritimes, de la Kara et des plateaux. La répartition des personnes par région et par préfecture se fera de façon concertée et participative avec les acteurs du projet. En outre, une vingtaine de groupements socioprofessionnels de différentes préfectures contribueront à la mise en œuvre du projet sur le terrain.

Les structures publiques centrales impliquées dans la mise en œuvre du projet sont entre autres, le Ministère de l'Économie et des Finances; le Ministère du développement à la base, de l'artisanat et de la jeunesse; le Ministère de la sécurité et de la protection civile ; le Ministère de l'administration du territoire, de la décentralisation et des collectivités locales; le Ministère de la santé et de l'hygiène publique ; le Ministère de la planification du développement et de la coopération; le Ministères de l'action sociale, de la promotion de la femmes et de l'alphabétisation ; le Ministère de l'environnement, du développement durable et de la protection de la nature ; le Ministère de l'agriculture, de la production animale et halieutique et le ministère de la ville, de l'urbanisme, de l'habitat et de la salubrité publique.

Les collectivités territoriales concernées par le projet ont chacune leur propre administration. Il s'agit de l'administration régionale ou communale composée de différents services. Ces responsables régionaux et communaux/préfectoraux sont chargés entre autres d'impulser le développement des collectivités, d'en assurer leur gestion efficiente et efficace, de planifier, d'exécuter et de suivre les activités en application des délibérations des Conseils avec l'appui/conseils et la veille des commissions permanentes et ad'hoc.

Les services techniques déconcentrés de l'État. Il s'agit de s'appuyer sur les services déconcentrés en général mais particulièrement sur ceux des ministères cités ci-dessus au regard des thématiques adressées par le Projet.

Le PNUD assurera le leader aussi bien pour la mobilisation des financements auprès de ses pairs que pour l'exécution du projet. Cette institution contractualisera un accord de subvention avec le Gouvernement togolais. En outre, il s'assurera de la mise à disposition dans les délais requis des avances de fonds ainsi que du rapportage technique et financier des contributeurs au projet. Il en sera de même en ce qui concerne les supervisions techniques, les missions de suivi-évaluation et d'audits financiers. Le PNUD assurera aussi la communication des résultats et acquis du Projet dans ses canaux y relatifs afin d'alimenter les apprentissages tout en consolidant les réseautages. Il veillera à citer la tous les bailleurs à toutes ses publications relatives au projet que ce soit dans des revues ou sur son site web.

Les OSC, composées de l'ensemble des ONG, des organisations socioprofessionnelles, des associations, sont appelées à participer à l'animation et à la gestion de la collectivité. A ce titre, elles doivent, en tant que des entités flexibles proches des populations et de leurs réalités, entre autres suppléer les communes pour des services que ces dernières ne sont

pas à même d'assurer. Elles apporteront des éclaircissements et des informations sur des problématiques environnementales et climatiques, mobiliseront les citoyens, contrôleront l'action du projet en demandant des comptes au à la structure d'exécution. Ainsi, les OSC doivent (i) contribuer à créer une véritable conscience en matière de gestion des risques de catastrophes au sein de la communauté, (ii) valoriser les différentes techniques traditionnelles efficaces de gestion des risques de catastrophes.

Les autorités coutumières et religieuses ainsi que les leaders d'opinion et autres personnes ressources. Ce sont des entités incontournables de la société en ce sens qu'elles sont le plus souvent dépositaires des terres et des ressources traditionnellement reconnues et respectées ou de connaissances, de savoirs, de pouvoirs et dont les voix portent au sein des communautés pour la réussite ou non de l'action.

Coopération Sud-Sud et triangulaire

Le projet s'inspira de l'expérience de gestion des risques de catastrophes et des actions entreprises dans certains pays d'Afrique afin d'assurer une mise en œuvre réussie du projet.

VI. GESTION DU PROJET

VI.1 Coût efficacité et productivité

La gestion du Projet sera alignée sur les procédures du système des nations Unies tout en assurant une cohérence avec les priorités du Gouvernement togolais dans le but d'accompagner la mise en œuvre du PND.

La stratégie d'intervention du projet, les bénéficiaires et autres parties prenantes sont clairement identifiés dans le Document de projet (PRODOC) sur la base de la GAR en référence au Cadre Intégré de Résultats et d'Allocation des Ressources (IRRF) du Plan stratégique du PNUD et ce, au regard des normes de qualité du système des Nations Unies.

C'est ainsi que la description quantitative et qualitative des résultats attendus assortis d'indicateurs a été faite. De même, les allocations budgétaires consignées dans ce PRODOC et actées par le PNUD et le Gouvernement togolais par qui signera un contrat d'administration des fonds au projet seront déterminantes pour la bonne mobilisation desdites ressources financières.

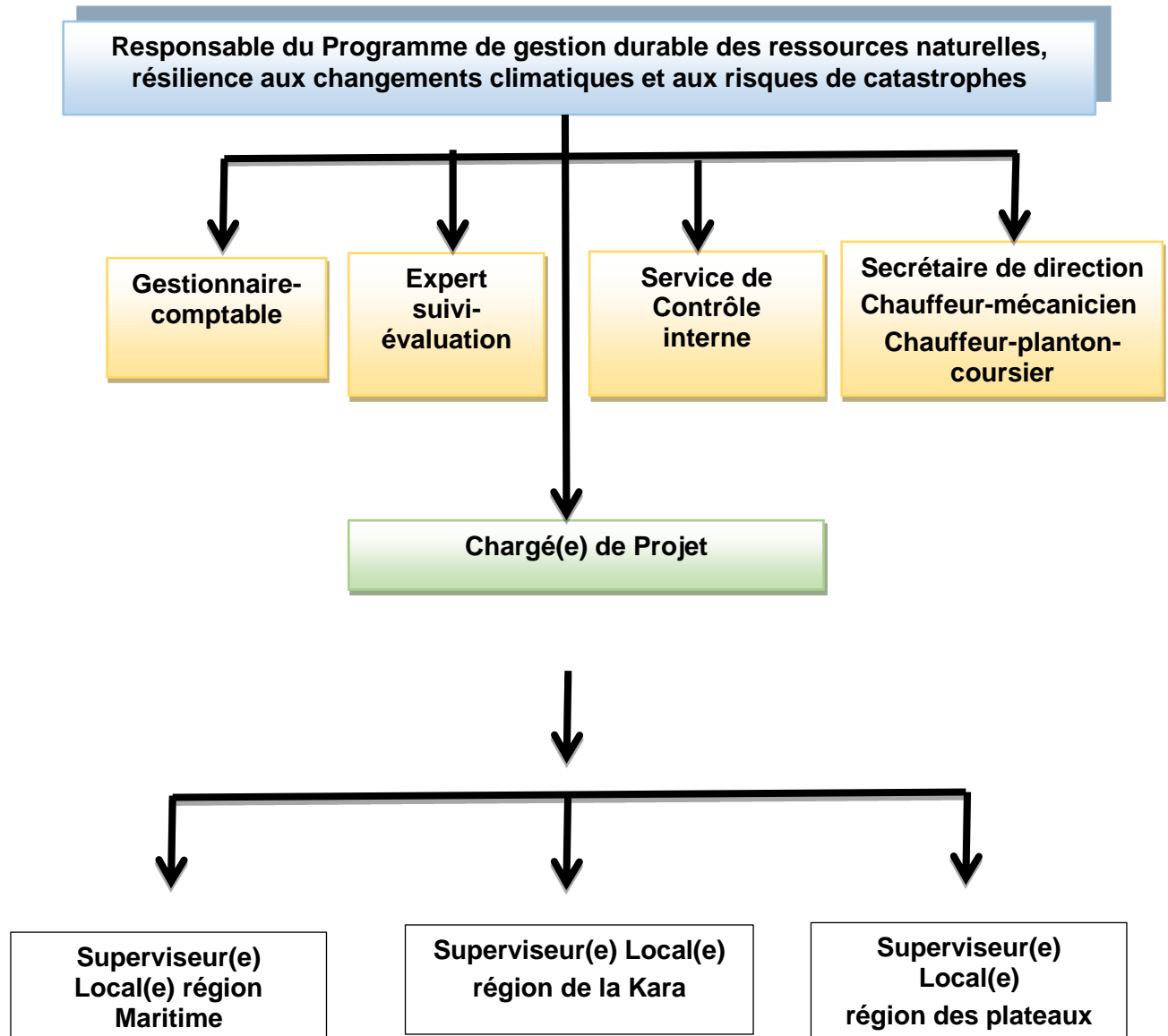
VI.2 Gestion du Projet

La tutelle technique et administrative de même que celle financière du projet seront respectivement assurées par le PNUD.

La gestion quotidienne est assurée par le Chargé de projet épaulée par une équipe légère gérée en pool du programme et comprenant : (i) un (e) Expert(e) en suivi-évaluation, (ii) un(e) Gestionnaire-comptable, (iii) un(e) Secrétaire de direction, (v) un(e) Chauffeur-mécanicien et, (vi) un(e) Chauffeur-planton coursier. Ce personnel sera établi à Lomé avec des fréquents déplacements dans ses zones d'intervention.

En vue d'un encadrement de proximité et d'une animation sociale rapprochée pour l'exécution des activités du projet sur les sites, des superviseurs(es) locaux(les) dont un par région seront recrutés. Ces superviseurs auront pour lieu de résidence leur région d'attache.

Schéma 2 : Organigramme du projet



VI.3 Coûts du Projet

Le projet a un coût global de quatre millions trois cent soixante-quinze mille (4 375 000) \$ US. les frais de gestion du projet s'élève à quatre cent trente-sept cinq-cents 437 500 \$ US soit environ 10% du coût global du projet.

Le coût par composante se présente comme suit dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2 : Coût par composante

Années	An1	An2	An3	An4	An5	Total	Proportion
Composante A :	90 000	60 000	40 000	110 000	40 000	340 000	7,8%
Composante B :	510 000	820 000	860 000	790 000	690 000	3 670 000	83,9%
Composante C :	50 000	135 000	50 000	90 000	40 000	365 000	8,3%
Total	650 000	1 015 000	950 000	990 000	770 000	4 375 000	100%

VII. CADRE DE RÉSULTATS

Tableau 3 : Cadre de résultats

Effet visé tel qu'il est énoncé dans le PNUAD/Cadre de ressources et de résultats du Programme Pays [ou mondial/régional] : d'ici à 2023, les populations des zones vulnérables sont plus résilientes face aux changements climatiques et aux risques de catastrophe et bénéficient d'un accès équitable à un cadre de vie décent et à des ressources naturelles et énergétiques durables											
Indicateurs d'effet tels qu'ils figurent dans le Cadre de ressources et de résultats du Programme Pays [ou mondial/régional] /, y inclus la situation de référence et les cibles : Indicateur 3.1.1 : Mesure dans laquelle les plans de développement reposant sur des données factuelles prévoient des solutions intégrées pour réduire les risques de catastrophe et favoriser l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, et prennent en compte la problématique femmes-hommes Niveau de référence (2018)30 : 1 Niveau cible : 3											
Produit(s) applicable(s) du Plan stratégique du PNUD : Faire face aux situations de crise et accélérer la reprise grâce à des solutions intégrées de gestion de crise											
Intitulé et numéro Atlas du projet : Renforcement de la résilience des communautés vulnérables faces aux changements climatiques et aux catastrophes dans les zones très exposées aux risques											
PRODUITS ESCOMPTÉS	INDICATEURS DE PRODUIT ⁴	SOURCE DES DONNÉES	SITUATION DE RÉFÉRENCE		CIBLES (par fréquence de recueil des données)						MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES RELATIFS
			Valeur	Année	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	FINAL	
Produit 1 : <i>L'information sur le climatique est disponibles à temps réel</i>	<i>1.1 nombre de système d'alerte précoce fonctionnel dans les régions, maritime, des plateaux et de la Kara avec l'accompagnement du PNUD</i>	<i>Rapport d'exécution du projet</i>	0	2018	1	3	5	5	4	13	<i>Comptage</i>
	<i>1.2 la fréquence de diffusion des informations sur le climat a augmenté de 20% avec l'accompagnement du PNUD</i>	<i>Rapport des services météorologiques</i>	0	2018	2%	5%	5%	5%	3%	20%	<i>Comptage</i>

Effet visé tel qu'il est énoncé dans le PNUAD/Cadre de ressources et de résultats du Programme Pays [ou mondial/régional] : d'ici à 2023, les populations des zones vulnérables sont plus résilientes face aux changements climatiques et aux risques de catastrophe et bénéficient d'un accès équitable à un cadre de vie décent et à des ressources naturelles et énergétiques durables

Indicateurs d'effet tels qu'ils figurent dans le Cadre de ressources et de résultats du Programme Pays [ou mondial/régional] /, y inclus la situation de référence et les cibles : Indicateur 3.1.1 : Mesure dans laquelle les plans de développement reposant sur des données factuelles prévoient des solutions intégrées pour réduire les risques de catastrophe et favoriser l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, et prennent en compte la problématique femmes-hommes
Niveau de référence (2018)30 : 1
Niveau cible : 3

Produit(s) applicable(s) du Plan stratégique du PNUD : Faire face aux situations de crise et accélérer la reprise grâce à des solutions intégrées de gestion de crise

Intitulé et numéro Atlas du projet : Renforcement de la résilience des communautés vulnérables faces aux changements climatiques et aux catastrophes dans les zones très exposées aux risques

PRODUITS ESCOMPTÉS	INDICATEURS DE PRODUIT ⁴	SOURCE DES DONNÉES	SITUATION DE RÉFÉRENCE		CIBLES (par fréquence de recueil des données)						MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES RELATIFS
			Valeur	Année	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	FINAL	
Produit 2 : le système d'alerte précoce est fonctionnel dans les zones exposées aux risques de catastrophes	4.1 Le nombre de régions ciblées disposant de cartographie de risque de catastrophe	Rapport d'inventaire	0	2018		1	1	1		3	Dénombrement
	4.2 nombre de régions ciblées disposant d'un système d'alerte précoce fonctionnel	Rapport d'exécution du projet	0	2018		1	1	1		3	Dénombrement
Produit 3 : les capacités de résilience face	5.1 taux de réduction des personnes victimes de catastrophes	Rapport de prise en charge	ND	2018	5%	10%	15%	20%	15%	13%	

Effet visé tel qu'il est énoncé dans le PNUAD/Cadre de ressources et de résultats du Programme Pays [ou mondial/régional] : d'ici à 2023, les populations des zones vulnérables sont plus résilientes face aux changements climatiques et aux risques de catastrophe et bénéficient d'un accès équitable à un cadre de vie décent et à des ressources naturelles et énergétiques durables

Indicateurs d'effet tels qu'ils figurent dans le Cadre de ressources et de résultats du Programme Pays [ou mondial/régional] /, y inclus la situation de référence et les cibles : Indicateur 3.1.1 : Mesure dans laquelle les plans de développement reposant sur des données factuelles prévoient des solutions intégrées pour réduire les risques de catastrophe et favoriser l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, et prennent en compte la problématique femmes-hommes
Niveau de référence (2018)30 : 1
Niveau cible : 3

Produit(s) applicable(s) du Plan stratégique du PNUD : Faire face aux situations de crise et accélérer la reprise grâce à des solutions intégrées de gestion de crise

Intitulé et numéro Atlas du projet : Renforcement de la résilience des communautés vulnérables faces aux changements climatiques et aux catastrophes dans les zones très exposées aux risques

PRODUITS ESCOMPTÉS	INDICATEURS DE PRODUIT ⁴	SOURCE DES DONNÉES	SITUATION DE RÉFÉRENCE		CIBLES (par fréquence de recueil des données)						MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES RELATIFS
			Valeur	Année	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	FINAL	
<i>aux catastrophes notamment la prise en charge, la réhabilitation et le redressement sont renforcées</i>	5.2 nombre d'infrastructures socio-économiques réhabilités avec l'accompagnement du PNUD	PV de réception	ND	2018	30	40	45	45	30	190	Enquête
Produit 4 : Les facteurs de risque sous-jacents sont réduits	4.1 disponibilité d'un registre des victimes de catastrophe à jour	Rapport d'enquête	0				1			1	Enquête
	4.2 nombre de zones à risque disposant de site d'isolement	Rapport d'exécution du projet	0	2018		1	2	3	2	8	Comptage
Produit 5 : Les structures locales et communautaires de prévention et de	1.3 la fréquence de diffusion de l'information sur les risques de catastrophes a augmenté de 50% avec l'accompagnement du PNUD	Rapport d'exécution du projet	0	2018	5%	10%	15%	15%	5%	50%	Comptage

Effet visé tel qu'il est énoncé dans le PNUAD/Cadre de ressources et de résultats du Programme Pays [ou mondial/régional] : d'ici à 2023, les populations des zones vulnérables sont plus résilientes face aux changements climatiques et aux risques de catastrophe et bénéficient d'un accès équitable à un cadre de vie décent et à des ressources naturelles et énergétiques durables

Indicateurs d'effet tels qu'ils figurent dans le Cadre de ressources et de résultats du Programme Pays [ou mondial/régional] /, y inclus la situation de référence et les cibles : Indicateur 3.1.1 : Mesure dans laquelle les plans de développement reposant sur des données factuelles prévoient des solutions intégrées pour réduire les risques de catastrophe et favoriser l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, et prennent en compte la problématique femmes-hommes
Niveau de référence (2018)30 : 1
Niveau cible : 3

Produit(s) applicable(s) du Plan stratégique du PNUD : Faire face aux situations de crise et accélérer la reprise grâce à des solutions intégrées de gestion de crise

Intitulé et numéro Atlas du projet : Renforcement de la résilience des communautés vulnérables faces aux changements climatiques et aux catastrophes dans les zones très exposées aux risques

PRODUITS ESCOMPTÉS	INDICATEURS DE PRODUIT ⁴	SOURCE DES DONNÉES	SITUATION DE RÉFÉRENCE		CIBLES (par fréquence de recueil des données)						MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES RELATIFS
			Valeur	Année	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	FINAL	
<i>gestion des catastrophes dans les régions maritimes, de la Kara et des plateaux sont opérationnelles</i>	<i>2.1 Le nombre de structures locales de prévention et de gestion des catastrophes opérationnel avec l'accompagnement du PNUD</i>	<i>Annuaire statistique de l'ANAPC</i>	ND	2018	2	3	3	3	1	12	<i>Comptage</i>
	<i>2.2 Le nombre de structures communautaires de prévention et de gestion des catastrophes opérationnelles avec l'accompagnement du PNUD</i>	<i>Annuaire statistique de l'ANAPC</i>	ND	2018	20	30	30	30	20	130	<i>Enquêtes terrains</i>
Produit 6 : <i>Les politiques, stratégies, programmes, projets de développement intègrent les CC</i>	<i>3.1 Le nombre de politiques et de stratégies intégrant les changements climatiques entre 2019 et 2023, avec l'accompagnement du PNUD</i>	<i>Rapport d'exécution du projet</i>	ND	2018	4	6	10	6	4	30	<i>Comptage</i>
	<i>3.2 Le nombre de projets de développement intégrant les CC, avec l'accompagnement du PNUD</i>	Rapport d'exécution du projet	ND	2018	4	6	10	6	4	30	<i>Comptage</i>

Effet visé tel qu'il est énoncé dans le PNUAD/Cadre de ressources et de résultats du Programme Pays [ou mondial/régional] : d'ici à 2023, les populations des zones vulnérables sont plus résilientes face aux changements climatiques et aux risques de catastrophe et bénéficient d'un accès équitable à un cadre de vie décent et à des ressources naturelles et énergétiques durables

Indicateurs d'effet tels qu'ils figurent dans le Cadre de ressources et de résultats du Programme Pays [ou mondial/régional] / , y inclus la situation de référence et les cibles : Indicateur 3.1.1 : Mesure dans laquelle les plans de développement reposant sur des données factuelles prévoient des solutions intégrées pour réduire les risques de catastrophe et favoriser l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, et prennent en compte la problématique femmes-hommes
Niveau de référence (2018)30 : 1
Niveau cible : 3

Produit(s) applicable(s) du Plan stratégique du PNUD : Faire face aux situations de crise et accélérer la reprise grâce à des solutions intégrées de gestion de crise

Intitulé et numéro Atlas du projet : Renforcement de la résilience des communautés vulnérables faces aux changements climatiques et aux catastrophes dans les zones très exposées aux risques

PRODUITS ESCOMPTÉS	INDICATEURS DE PRODUIT ⁴	SOURCE DES DONNÉES	SITUATION DE RÉFÉRENCE		CIBLES (par fréquence de recueil des données)						MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES RELATIFS
			Valeur	Année	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	FINAL	
Produit 7 : Les accords sur le climat sont mis en œuvre	4.1 nombre d'accords ratifiés par le Togo	Rapport sur la mise en œuvre des accords sur CC	ND	2018	2	3	5	5	2	17	Comptage
	4.2 nombre de politiques/stratégies qui internalisent les accords sur le climat avec l'accompagnement du PNUD	Rapport d'activité	ND	2018	5	10	10	10	5	40	Comptage

VIII. SUIVI ET ÉVALUATION

Tableau 4 : Plan de suivi

Activité de suivi	Objet	Fréquence	Action prévue	Partenaires éventuels	Coût éventuel
Suivre les progrès vers les résultats	Recueillir et analyser les données sur les progrès par rapport aux indicateurs de résultats du projet afin de déterminer les progrès du projet vers l'obtention des produits convenus.	Trimestrielle ou à la fréquence requise pour chaque indicateur.	Intervention de la coordination du projet en cas de progrès plus lent que prévus.	Les services publics au niveau central et déconcentré, les collectivités et les communautés bénéficiaires	
Suivre et gérer les risques	Identifier les risques spécifiques susceptibles de menacer l'atteinte des résultats prévus. Identifier et suivre les mesures de gestion des risques au moyen d'un registre des risques. Ceci comprend les mesures et les plans de suivi qui ont pu être requis selon les normes sociales et environnementales du PNUD. Des audits seront réalisés conformément à la politique d'audit du PNUD pour gérer les risques financiers.	Trimestrielle	La coordination du projet identifie les risques et prend des mesures de gestion de ces risques. Elle veille à la tenue et à l'actualisation du registre des risques pour assurer le suivi des risques repérés et des mesures prises.		
Apprendre	Les connaissances, les bonnes pratiques et les enseignements seront dégagés périodiquement des activités du projet ainsi que recherchés activement auprès d'autres projets et de partenaires puis réintégrés dans le projet.	Au moins annuelle	L'équipe du projet dégage les leçons appropriées et en tient compte pour éclairer les décisions de gestion.	Les partenaires opérationnels du projet	
Assurance qualité du projet	La qualité du projet sera évaluée par rapport aux normes de qualité du PNUD pour repérer les forces et les faiblesses du projet et pour éclairer la prise de décisions de gestion afin d'améliorer le projet.	Annuelle	La coordination du projet examine les forces et les faiblesses du projet et en tient compte pour éclairer ses	Le PNUD	

Activité de suivi	Objet	Fréquence	Action prévue	Partenaires éventuels	Coût éventuel
			décisions et améliorer les performances du projet.		
Revoir et Prendre des mesures correctives	Revue interne des données et des preuves issues de toutes les actions de suivi afin d'éclairer la prise de décisions.	Au moins annuelle	Les données sur les performances, les risques, les leçons et la qualité font l'objet d'un examen du comité de pilotage et sont utilisées pour prendre des mesures correctives.	Les services publics au niveau central et déconcentré, les collectivités et les communautés bénéficiaires	
Rapport du projet	Il sera présenté au comité de pilotage du projet et aux parties prenantes clés un rapport d'avancement qui comprendra les données sur les résultats obtenus au regard des cibles annuelles prédéfinies au niveau des produits, le résumé d'évaluation annuel de la qualité du projet, un registre des risques actualisé avec indication des mesures d'atténuation et tous les rapports d'évaluation et de revue établis au cours de la période considérée.	Annuelle et à la fin du projet (rapport final)	La coordination du projet rassemble les données sur les performances du projet par rapport aux cibles, évalue les produits, les effets et les impacts attribuables au projet. Organisation de mission de collecte des informations auprès des bénéficiaires	Les partenaires opérationnels du projet	
Revue du projet (comité de pilotage)	Le mécanisme de gouvernance du projet (comité de pilotage) effectuera des revues périodiques du projet pour en évaluer la performance et examiner le Plan de travail pluriannuel afin de garantir le réalisme des budgets pour la durée du projet. La dernière année du projet, le comité de pilotage effectue une revue du projet pour dégager les leçons à retenir, examiner les possibilités d'amplification d'échelle et diffuser les résultats et les enseignements à retenir du projet auprès des publics concernés.	Chaque année et jusqu'à la fin du progrès	Il convient que le comité de pilotage examine toutes les préoccupations relatives à la qualité et à la lenteur de l'avancement du projet et que des mesures de gestion soient prises pour traiter les problématiques mises en évidence.	Comité de pilotage du projet	

Titre de l'évaluation	Partenaires (éventuels)	Résultat attendu associé du plan stratégique	Effet du PNUD/DPP	Date d'achèvement prévue	Parties prenantes clés de l'évaluation	Coût et source du financement
Évaluation à mi-parcours	Consultant indépendant	Les populations des zones vulnérables sont plus résilientes face aux changements climatiques et aux risques de catastrophe et bénéficient d'un accès équitable à un cadre de vie décent et à des ressources naturelles et énergétiques durables	Faire face aux situations de crise et accélérer la reprise grâce à des solutions intégrées de gestion de crise	Janvier 2021	Ministères clés ; Partenaires, OSC, Communautés/bénéficiaires	50 000 \$ GVT/PNUD
Évaluation finale	Consultant indépendant	Les populations des zones vulnérables sont plus résilientes face aux changements climatiques et aux risques de catastrophe et bénéficient d'un accès équitable à un cadre de vie décent et à des ressources naturelles et énergétiques durables	Faire face aux situations de crise et accélérer la reprise grâce à des solutions intégrées de gestion de crise	2023	Ministères clés; Partenaires, OSC; communautés/bénéficiaires	60 000 \$ GVT/PNUD

IX. PLAN DE TRAVAIL PLURIANNUEL

Tableau 5 : Plan de travail pluriannuel

PRODUITS ESCOMPTÉS	ACTIVITÉS PRÉVUES	Budget prévu par année (dollars US)					Partie responsable	BUDGET PRÉVU		
		2019	2020	2021	2022	2023		Source de financement	Poste budgétaire	Montant
COMPOSANTE A : INFORMATION CLIMATIQUE										
Produit A.1 : L'information sur le climatique est disponibles à temps réel	Activité A.1.1 : Renforcer et étendre les stations climatiques et pluviométriques dans les zones exposées aux risques de catastrophes	50 000			50 000			PNUD/GVT/autres bailleurs		100 000
	Activité A.1.2 : Renforcement des capacités des services hydrométéorologiques et d'alerte (Hydromet)"	20 000		20 000		20 000	PNUD/DPC	PNUD/GVT/autres bailleurs		60 000
	Activité A.1.3 : rendre l'information météorologique accessible en temps réel aux communautés en milieu urbain et rural		10 000		10 000		PNUD/DPC	PNUD/GVT/autres bailleurs		20 000
	Activité A.1.4 : Accompagner la réalisation de prévisions climatiques sur la base des images satellitaires	20 000		20 000		20 000		CILSS/BAD/OM M/UE/BM		60 000
	Activité A.1.5 : renforcer les capacités de prévision et de modélisation climatique		50 000		50 000			CILSS/BAD/OM M/UE/BM		100 000
	Sous Total produit A.1		90 000	60 000	40 000	110 000	40 000			
Produit A.2 : le système d'alerte précoce est fonctionnel dans	Activité A.2.1 : mettre en place des systèmes d'alerte précoce dans les régions à risques élevés		50 000	50 000	50 000	50 000	PNUD/DPC	PNUD/GVT/autres bailleurs		200 000

PRODUITS ESCOMPTÉS	ACTIVITÉS PRÉVUES	Budget prévu par année (dollars US)					Partie responsable	BUDGET PRÉVU		
		2019	2020	2021	2022	2023		Source de financement	Poste budgétaire	Montant
les zones exposées aux risques de catastrophes	de catastrophe (région maritime, de la Kara et des plateaux)									
	Activité A.2.2 : renforcer les capacités des collectivités en charge de la gestion du système d'alerte précoce		20 000		20 000					40 000
	Activité A.1.5 : Faire l'inventaire des risques, la cartographie des zones à risques	10 000	20 000	20 000	10 000	5 000	PNUD/DPC	PNUD/GVT/autres bailleurs		65 000
	Activité A.1.4 : Mettre en place une banque de données de sinistres et de catastrophes, qui vise à connaître le type de sinistre leur fréquence et les localités récurrentes	10 000	20 000	30 000	30 000	20 000	PNUD/DPC	PNUD/GVT/autres bailleurs		110 000
	Sous Total produit A.2	20 000	110 000	100 000	110 000	75 000				415 000
Total composante A		90 000	60 000	40 000	110 000	40 000				340 000
COMPOSANTE B : Renforcement des capacités de résilience face aux catastrophes notamment la prise en charge, la réhabilitation et le redressement										
Produit B.1 : les capacités de résilience face aux catastrophes notamment la prise en charge,	Activité B.1.1 : Accompagner la prise en charge des victimes de catastrophe	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	PNUD/DPC	PNUD/GVT/autres bailleurs		250 000

PRODUITS ESCOMPTÉS	ACTIVITÉS PRÉVUES	Budget prévu par année (dollars US)					Partie responsable	BUDGET PRÉVU		
		2019	2020	2021	2022	2023		Source de financement	Poste budgétaire	Montant
<i>la réhabilitation et le redressement sont renforcés;</i>	Activité B.1.2: Appuyer la réhabilitation des infrastructures socio-économiques surtout en faveur des femmes chefs ménage et des personnes vulnérables	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	PNUD/DPC	PNUD/GVT/autres bailleurs		500 000
	Activité B.1.3: Accompagner les personnes affectées plus particulièrement les femmes et les jeunes à la création d'AGR	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	PNUD/DPC	PNUD/GVT/autres bailleurs		750 000
	Sous-total produit B.1	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000				1 500 000
Produit B.2: <i>Les facteurs de risque sous-jacents sont réduits</i>	Activité B.2.1: Mettre en isolement les zones à risques et le déguerpissement des populations habitant sous les collines et aux abords des cours d'eaux.	60 000	100 000	150 000	100 000	60 000	PNUD/DPC	PNUD/GVT/autres bailleurs		470 000
	Activité B.2.2: Analyser et évaluer des risques en vue d'en déterminer les probabilités et d'en estimer la vulnérabilité des populations et/ou de l'environnement face aux aléas	10 000	20 000	30 000	10 000	10 000	PNUD/DPC	PNUD/GVT/autres bailleurs		80 000

PRODUITS ESCOMPTÉS	ACTIVITÉS PRÉVUES	Budget prévu par année (dollars US)					Partie responsable	BUDGET PRÉVU		
		2019	2020	2021	2022	2023		Source de financement	Poste budgétaire	Montant
	Activité B.2.3 : Mettre en place une banque de données de sinistres et de catastrophes, qui vise à connaître le type de sinistre leur fréquence et les localités récurrentes	20 000	60 000	100 000	100 000	50 000	PNUD/DPC	PNUD/GVT/autres bailleurs		330 000
	Activité B.2.4: Faire l'inventaire des risques, la cartographie des zones à risques et les schémas directeurs d'aménagement tels que ceux portant sur les prévisions des crues et des inondations ou procéder à leur réactualisation et leur mise à disposition du public	20 000	100 000	30 000	30 000	30 000	PNUD/DPC	PNUD/GVT/autres bailleurs		210 000
	Sous-total produit B.2	110 000	280 000	310 000	240 000	150 000				1 090 000
Produit B. 3 : Les structures locales et communautaires de prévention et de gestion des catastrophes	Activité B.3.1: Mettre dans chaque collectivité territoriale des régions à fort risques des structures de prévention et de gestion des catastrophes	20 000	60 000	60 000	60 000	60 000	PNUD/DPC	PNUD/GVT/autres bailleurs		260 000

PRODUITS ESCOMPTÉS	ACTIVITÉS PRÉVUES	Budget prévu par année (dollars US)					Partie responsable	BUDGET PRÉVU		
		2019	2020	2021	2022	2023		Source de financement	Poste budgétaire	Montant
dans les régions maritimes, de la Kara et des plateaux sont opérationnelles	Activité B.3.2: Equiper les structures mises en place en moyens de prévention et de gestion des catastrophes		100 000	100 000	100 000	100 000	PNUD/DPC	PNUD/GVT/autres bailleurs		400 000
	Activité B.3.3 : Organiser des campagnes d'éducation et de sensibilisation des populations sur les gestes de premiers secours en cas de sinistre ou de catastrophe	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	PNUD/DPC	PNUD/GVT/autres bailleurs		250 000
	Activité B.3.4 : Améliorer la gestion des connaissances et pratiques relatives à la réduction des risques de catastrophes	30 000	30 000	40 000	40 000	30 000	PNUD/DPC	PNUD/GVT/autres bailleurs		170 000
	Sous-total produit B.3	100 000	240 000	250 000	250 000	240 000				1 080 000
Total composante B		510 000	820 000	860 000	790 000	690 000				3 670 000
COMPOSANTE C : Vulgarisation des bonnes pratiques d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques et leurs prises en compte dans la planification du développement										
Produit C.1 : Les politiques, stratégies, programmes, projets de	Activité C.1.1: Appuyer l'administration publique dans l'élaboration et la diffusion de Guides de prise en compte des changements climatiques et des	20 000	60 000		20 000		PNUD/DPC	PNUD/GVT/autres bailleurs		100 000

PRODUITS ESCOMPTÉS	ACTIVITÉS PRÉVUES	Budget prévu par année (dollars US)					Partie responsable	BUDGET PRÉVU		
		2019	2020	2021	2022	2023		Source de financement	Poste budgétaire	Montant
développement intègrent les CC	risques de catastrophe dans les politiques de développement et les plans locaux de développement									
	Activité C.1.1: Elaborer diffuser des guide d'évaluation des niveau de prise en compte des RC et des CC dans les politiques/projets/plans locaux de développement	10 000	60 000		20 000		PNUD/DPC	PNUD/GVT/autres bailleurs		90 000
	Activité C.1.2 : Assurer l'appropriation de ces guides par l'ensemble de la chaine de planification du développement			30 000	30 000	30 000	PNUD/DPC	PNUD/GVT/autres bailleurs		90 000
	Sous-total produit C.1	30 000	120 000	30 000	70 000	30 000				280 000
Produit C.2 : <i>Les accords sur le climat sont mis en œuvre</i>	Activités C.2.1 : Accompagner le Gouvernement pour l'opérationnalisation des accords et conventions dans le dispositif juridique national	20 000		20 000		10 000	PNUD/DPC	PNUD/GVT/autres bailleurs		50 000

PRODUITS ESCOMPTÉS	ACTIVITÉS PRÉVUES	Budget prévu par année (dollars US)					Partie responsable	BUDGET PRÉVU		
		2019	2020	2021	2022	2023		Source de financement	Poste budgétaire	Montant
	Activité C.2.2 : Mener le plaidoyer pour la vulgarisation et l'appropriation de ces textes par l'ensemble des acteurs		15 000		20 000		PNUD/DPC	PNUD/GVT/autres bailleurs		35 000
	Sous-total produit C.2	20 000	15 000	20 000	20 000	10 000				85 000
Total composante C		50 000	135 000	50 000	90 000	40 000				365 000
Évaluation (le cas échéant)	ÉVALUATION			60 000		80 000		PNUD/GVT/autres bailleurs		140 000
Appui général à la gestion (10% du coût global du projet)		94 800	94 800	94 800	94 800	94 800		PNUD/GVT/autres bailleurs		474 000
TOTAL		744 800	1 109 800	1 104 800	1 084 800	944 800				4 989 000

X. GESTION DES RISQUES

Risques	Probabilité (haute, moyenne, faible)	Gravité de l'impact sur le programme (haute, moyenne, faible)	Stratégie d'atténuation (et personne/entité responsable)
L'appropriation par les communautés	Moyenne	Haute	Organisation des rencontres de convivialité, de dialogue/concertation au sein des espaces publics tels les centres de santé, quartiers, au sein des casernes, écoles, espaces pour femmes, etc. Implication de la société civile et des organisations confessionnelles, leaders communautaires et notables, médias, activités sportives et culturelles...
la situation sécuritaire dans la sous-région avec le phénomène du terrorisme, la piraterie maritime	Faible	Haute	Le renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité, l'amélioration des dispositifs de renseignement et de sécurité, le renforcement des coopérations militaire et sécuritaire avec les pays de la sous-région et ceux engagés dans la lutte contre le terrorisme Les pays de la CEDEAO, dont le Togo, doivent concentrer leurs priorités sur la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée
La faiblesse du financement	Moyenne	Haut	L'identification des principaux bailleurs de fonds, le renforcement de la coopération avec l'Etat et les autres partenaires, la diversification des sources de financement et l'implication des communautés dans le financement des actions à travers le financement endogène
L'instabilité socio-politique	Faible	Haut	La mise en place d'institutions garantissant la stabilité politique et le respect des droits humains et des libertés individuelles La poursuite de la mise en œuvre des réformes politiques et institutionnelles permettra de renforcer les bases du processus démocratique et contribuer à apaiser la situation politique